paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS

25.000 FCFA 12.500 FCFA NIGER 38.000 FCFA

ETRANGER { 1 an - 6 mois -19.000 FCFA

VENTE AU NUMERO

Année courante Année antérieure

Annexe IV : Détails des autorisations d'engagement et

NIGER 1 000 FCFA 1.500 FCFA ETRANGER 1.500 FCFA 2.000 FCFA

MODALITES DE PAIEMENT

Les abonnements ou réabonnements et les annonces sont payables d'avance.

Tout règlement s'effectue exclusivement par mandat postal ou chèque

Pour tout règlement en espèces, une quittance sera fournie. Exigez votre quittance.

INSERTION

Trois mille (3.000) francs CFA la ligne. Un minimum de perception de 30.000 FCFA. par annonce sera appliqué pour les insertions. Adresser les correspondances, textes à insérer, demandes de renseignements à :

> **JOURNAL OFFICIEL** DE LA REPUBLIQUE DU NIGER **B.P. 116 NIAMEY**

Téléphone: 20.72.39.30 / 20.72.20.59 20.20.32.55

SPECIAL N° 28

Loi n° 2019-76 du 31 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année budgétaire 2020

Cette édition spéciale comprend quatorze (14) cahiers

Dixième cahier

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

des credits de palement (en francs CFA)		
Section 48 : Ministère de l'action humanitaire et de la	Section 51 : Ministère du tourisme et de l'artisanat	2353
gestion des catastrophes 2316	Section 52 : Ministère du commerce et de la promotion	
Section 49 : Ministère chargé des relations avec les	du secteur privé	2379
institutions	Section 53 : Ministère des transports	2429
	1	